

MARDI, LE 9 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 9 septembre 2025, à compter de 19 h 33 au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Monsieur	Vincent Gingras, maire
	Madame	Annie Gauthier, conseillère n° 1
	Madame	Vicky Brunet, conseillère n° 2
	Madame	Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller n° 4
	Monsieur	Benjamin Brunet-Duclos, conseiller n° 6
Est absente :	Madame	Fanny Giroux, conseillère n° 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d’assemblée et Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d’assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assistent également à la séance : Monsieur Roland Fournier, chef aux travaux publics
Assemblée : 4 personnes

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir à tous,

Septembre est arrivé et il apporte avec lui un vent de changement. Pour l’équipe municipale, c’est notre avant-dernier conseil avant l’élection du 2 novembre. C’est le moment pour plusieurs d’entre nous de décider de revenir ou de partir. Comme vous le savez déjà, je ne serai pas de retour.

Si vous avez envie de travailler pour notre communauté et que vous voulez en développer son plein potentiel, c’est le bon moment pour aller chercher le formulaire de candidature au bureau municipal. Si vous êtes de ceux qui ont pris un malin plaisir à critiquer les décisions prises depuis 4 ans, il est temps de vous lancer et montrer à la population entière que vous êtes plus compétents que nous. Nous avons besoin de l’implication de toutes et tous pour faire de Latulipe une communauté vivante et tournée vers l’avenir.

Septembre c’est également la fin des vacances et je veux souhaiter une bonne rentrée aux élèves et au personnel de nos écoles.

La semaine dernière, un citoyen s’est fait dévisser les boulons des quatre roues de son véhicule, et ce, en plein village. Ce genre d’acte criminel est inacceptable et complètement disgracieux. Soyez vigilants et si vous apercevez quelque chose de louche n’hésitez pas contacter la Sûreté du Québec.

Il reste un marché public, soit ce vendredi. Profitez-en pour faire des provisions de bons légumes frais.

Le temps de la chasse à l’arc, arbalète et au petit gibier approche à grand pas, soyez prudents et respectez les lois en vigueur lors de vos parties de chasse, et de grâce ralentissez quand vous passez dans notre village et dans les chemins municipaux.

Sur ce, bon conseil !

25-09-132

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Août 2025
9. Travaux de condamnation des portes nord du garage situé au 6, rue Principale Ouest
10. Autorisation d’une servitude d’empiètement
11. Résolution autorisant une entente intermunicipale avec la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)
12. Résolution d’embauche d’une concierge au centre communautaire
13. Résolution autorisant la présentation d’une demande d’aide financière au programme d’aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du projet de réfection de deux ponceaux
14. Correspondance
15. Affaires diverses

16. Deuxième période de question

17. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

25-09-133

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 25-09-04 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le maire, Vincent Gingras, a présenté le projet en expliquant les objectifs.

Les citoyens présents ont été invités à poser des questions ou à formuler des commentaires.

Il n'y a eu aucune intervention et aucune question

L'assemblée s'est terminée à 19h36.

25-09-134

5.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-09-04 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel, le gouvernement oblige les municipalités à adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 août 2025 conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un premier projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 5 août 2025, conformément à l'article 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'une assemblée de consultation tenue le 9 septembre 2025, conformément à l'article 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vicky Brunet et résolu majoritairement :

QUE le présent projet de règlement n° 25-09-04 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 25-09-04, la totalité ou les parties du territoire de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury soient soumis aux dispositions suivantes :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le présent règlement porte le titre de « *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* ».

Article 3 : L'article 4 s'applique à tout bâtiment patrimonial :

- Cité ou situé dans un site patrimonial en vertu des articles 117 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel, dont l'ancien presbytère (5, rue Principale Est) et le pont Landry (9e rang Ouest);
- Identifié dans un inventaire adopté par la MRC en vertu de l'article 120 de cette même loi. Les bâtiments visés par cet inventaire ne seront connus qu'en 2026 ou en 2027.

Article 4 : Les bâtiments identifiés à l'article 3, doivent respecter les articles 4.2 et 4.3 du règlement de construction n° 76-97 (sûreté, propreté et salubrité). Ils doivent respecter les articles 7.1, 7.2 et 7.3 du règlement sur la prévention incendie n° 10-10-03 (bâtiment dangereux). Ils doivent aussi respecter le règlement de citation des monuments historiques n°07-04-03.

Article 5 : La municipalité peut exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci, conformément aux articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Article 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h42 à 20h02.

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Le projet piscine n’est pas mort ! L’équipe du complexe des eaux profondes se prépare pour le prochain appel de projet du gouvernement du Québec.

Les tournées d’informations pour le projet Onimiki se poursuivent et nous serons bientôt à l’étape du BAPE. La MRC a versé un montant d’environ 700 000 \$ pour l’avancement de ce méga projet qui pourrait apporter des sommes plus qu’intéressantes pour notre population et ce, au cours des 30 prochaines années et probablement plus.

La MRC a adopté une résolution pour faire une demande au programme d’entente au Patrimoine (PEP) dans le but d’aider les municipalités avec les nouvelles modalités visant les édifices à valeur patrimoniale.

La MRC a également donné son appui aux municipalités du sud du Témiscamingue dans leur lutte avec le CISSAT dans le dossier des frais médicaux lors de visites chez des médecins en Ontario. L’organisme a décidé de ne plus prendre en charge les démarches administratives pour la facturation des médecins ontariens auprès de la RAMQ.

Au niveau de l’industrie forestière, c’est assez calme. L’usine de Béarn continue d’opérer sur un seul quart de travail. L’usine de Belleterre demeurera fermée au moins jusqu’en janvier et peut-être plus encore. Pour RYAM, le maire de Témiscaming est plus optimiste. Des discussions avec la compagnie laissent présager des solutions intéressantes pour l’usine de cellulose.

8. ADOPTION DES COMPTES / AOÛT 2025

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS AOÛT 2025		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	20 037.03 \$	Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposés aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction et concierge centre com. Frais de poste et déplacement
Bell Mobilité	150.77 \$	Cellulaire / Août 2025
Communication Cloudli (Visa)	222.62 \$	Téléphonie IP / Bureau et centre communautaire - Juillet et août 2025
Contribuable	227.50 \$	Remboursement trop-payé taxes municipales 2025
Desjardins sécurité financière	1 127.88 \$	Ass. Collectives / Août 2025
Diocèse de Rouyn-Noranda	10.00 \$	Frais sur concession de lot au cimetière
École du Carrefour	1 446.00 \$	Loyer point de services / Août et septembre 2025*
Hydro-Québec	307.08 \$	Électricité / Lumières de rues*
"	360.75 \$	Électricité / Centre communautaire
"	171.22 \$	Électricité / Garage*
"	606.08 \$	Électricité / Camping Lac-des-Bois
"	494.55 \$	Électricité / Bureau municipal
"	68.68 \$	Électricité / Entrepôt*
Medial Services-Conseil-SST	385.46 \$	Forfait mutuelle FQM / Versement semestriel
Revenu Québec	7 074.60 \$	Remises salariales / Juillet 2025
Revenu Canada	2 478.82 \$	Remises salariales / Juillet 2026
Télébec	141.85 \$	Téléphone / Traitement eau potable - Août 2025
TOTAL	35 310.89 \$	

25-09-135

8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AOÛT 2025		
FOURNISSEURS		
Aréo-Feu Ltée	2 231.09 \$	Réparation camion incendie
Clément Chrysler Dodge Ltée	171.08 \$	Réparation camion incendie
Corporation de développement Gaboury	3 441.72 \$	Entretien sentiers récréotouristiques juillet
Deveau Dufour Mottet avocats	999.51 \$	Honoraires dossiers maisons abandonnées
Diocèse Rouyn-Noranda	10.00 \$	Frais d’inscription au Registre funéraire provincial / Concession lot cimetière
Distribution Gironne Ltée	102.92 \$	Plaquettes frein camionnette*
FM Formules municipales	201.15 \$	Matériel électoral
FQM	2 061.80 \$	Études Ponceau ruisseau Charron
GLS Logistics Systems Canada Ltd	22.86 \$	Frais d’expédition pièces / Traitement eau potable
H2O Innovation	1 507.32 \$	Pièces usine d’eau potable
Harnois Énergies	405.00 \$	Mazout génératrice / Traitement eau potable
Les Formulaire Ducharme	477.37 \$	Papeterie de procès-verbal
MRC de Témiscamingue	18 135.00 \$	Quote-part 2025 - Versement 3
Matériaux Jolette	668.19 \$	Géotextile / Entretien fossés*

"	4 248.05 \$	Matériaux / Cabane à patinoire*
"	1 736.12 \$	Blocs béton / Installation borne sèche
Pneus G.B.M.	1 473.32 \$	Pneus camion incendie
Quincaillerie de l'Est	684.62 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleuse* et instruments
"	368.67 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage* et parc
"	114.95 \$	Produits chimiques / Traitement eau potable
"	161.16 \$	Fourniture de bureau et entretien / Bureau municipal
Quincaillerie Home Hardware	26.98 \$	Cadenas / Parc Pointe-aux-Roches
R.P. Express	37.99 \$	Cueillettes échantillons eau / Traitement eau potable
Services Informatique Logitem	246.63 \$	Soutien technique / Bureau municipal
Transport Symkam enr.	1 805.11 \$	Location excavatrice / Entretien fossés
Véolia	292.33 \$	Cueillette solides huileux, fluorescents, filtres et contenants vides
Xerox Canada	93.20 \$	Service imprimante mai à août 2025
Total	41 724.14 \$	
* Dépenses subventionnées		

IL EST PROPOSÉ PAR Vicky Brunet et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois d’août 2025, tels que présentés ci-dessus.

25-09-136

9. TRAVAUX DE CONDAMNATION DES PORTES NORD DU GARAGE SITUÉ AU 6, RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite, pour des raisons énergétiques et esthétiques, condamner les portes côté Nord du garage situé au 6, rue Principale Ouest ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, le 19 août 2025, de Lenax Construction pour l’exécution de ces travaux

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que le conseil accepte la soumission de Lenax Construction au montant de 23 217.24 \$ (taxes incluses) :

QUE le financement de ce projet provienne de l’aide additionnelle de 75 000 \$ au programme TECQ 2024.

25-09-137

10. AUTORISATION D’EMPIÈTEMENT – MATRICULE 3850 87 3522 – LOT 5 768 909

CONSIDÉRANT qu’une demande concernant l’immeuble identifié par le matricule 3850 87 3522, situé sur le lot 5 768 909 du cadastre du Québec, a été présentée afin de régulariser l’empiètement d’une portion du garage dans l’emprise du chemin municipal;

CONSIDÉRANT que l’empiètement constaté est d’une largeur de 0.71 mètre et qu’il ne nuit pas à la circulation ni à l’entretien du chemin municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Vicky Brunet et majoritairement résolu :

Que le conseil municipal tolère l’empiètement de 0.71 mètre dans l’emprise du chemin municipal au bénéfice de la propriété portant le matricule 3850 87 3522, lot 5 768 909;

Que cette autorisation soit accordée à titre de tolérance et ne constitue pas une cession de droit de propriété;

Que la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury se dégage de toute responsabilité quant à tout dommage pouvant être causé à l’immeuble du propriétaire en raison de cet empiètement, notamment dans le cadre de travaux d’entretien ou de réfection du chemin;

Cette tolérance prendra fin, soit au moment où cet empiètement n’existera plus pour quelque motif que ce soit, soit pour des fins d’intérêts publics.

La greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires concernant cette tolérance d’empiètement.

25-09-138

11. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

CONSIDÉRANT que les exigences du schéma de couverture des risques évoluent constamment et que la prévention joue un rôle clé dans la réduction des sinistres, il est primordial pour les municipalités de renforcer leurs efforts en matière de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que les municipalités des secteurs Est et Nord, à savoir Rémigny, Saint-Eugène-de-Guigues, Laverlochère-Angliers, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Laforce, Fugèreville et Belleterre, ont sollicité de la RISIT une offre de services pour un soutien accru en prévention et en formation des pompiers.

CONSIDÉRANT que la RISIT propose une offre de services sur mesure, visant à assurer un suivi rigoureux du développement des compétences des pompiers et à structurer les opérations de prévention conformément aux normes applicables et aux exigences du schéma de couverture des risques.

EN CONSÉQUENCE, Il est donc proposé, par Annie Gauthier et résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte l'entente intermunicipale présentée au conseil municipal, transmise à la Municipalité en date du 21 août 2025, pour une période de trois ans et s'engage à payer sa part selon les frais et conditions spécifiés dans ladite entente.

QUE la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte de payer sa part des frais et honoraires professionnels liés à la préparation de ladite entente.

QUE le maire, Vincent Gingras, et la directrice générale, Julie Gilbert, soient autorisés à signer cette entente intermunicipale au nom de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution n°25-05-076.

25-09-139

12. RÉOLUTION D'EMBAUCHE D'UNE CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu d'embaucher XXX au poste de concierge du centre communautaire :

QUE l'embauche prenne effet à partir du 15 août 2025 au taux horaire de 20.00 \$ de l'heure.

25-09-140

13. RÉOLUTION AUTORISANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE DEUX PONCEAUX

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Redressement-Sécurisation par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé de projet de la Municipalité, M. Michaël Laverdière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Marianne Morency-Landry appuyée par Annie Gauthier, est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Michaël Laverdière est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

14. CORRESPONDANCE

14.1 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) : BILAN 2024 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le MAMH, dans un courriel du 29 août 2025 informe la Municipalité que le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024, préparé par Adil Fouassi, responsable de services en eau pour la Municipalité, a été approuvé.

Le Bilan est déposé au conseil et une copie est remise à tous les élus(es).

14.2 DEMANDE DE RÉPARATION OU DE CONSTRUCTION D'UNE TOILETTE SÈCHE AU TERRAIN DE CAMPING DU LAC-DES-BOIS

Il est discuté qu'un projet de construction d'une nouvelle toilette sèche au terrain de camping du Lac-des-Bois soit ajouté au budget pour l'année 2026. Se baser sur le modèle de celle de la chute à Ovide.

25-09-141

14.3 FONDATION LABELLE ESPOIR / AUTORISATION DE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UN SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT que la Fondation Labelle Espoir a soumis une demande visant l'utilisation gratuite de la salle du centre communautaire pour la tenue d'un souper bénéfice;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à recueillir des fonds au profit du Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît l'importance d'appuyer les organismes œuvrant pour le mieux-être de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que la demande de gratuité de la salle du centre communautaire soit accordée à la Fondation Labelle-Espoir pour la tenue d'un souper bénéfice prévu le 19 septembre 2025.

25-09-142

14.4 FONDATION LABELLE ESPOIR / DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL 2025

CONSIDÉRANT que la Fondation Labelle-Espoir a soumis une demande visant l'utilisation gratuite de la salle du centre communautaire dans le cadre du Marché de Noël 2025;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à mettre en valeur les artisans locaux;

CONSIDÉRANT que cet événement vise, également, à recueillir des fonds au profit du Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît l'importance d'appuyer les artisans locaux et les organismes œuvrant pour le mieux-être de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu que la demande de gratuité de la salle du centre communautaire soit accordée à la Fondation Labelle Espoir pour la tenue du Marché de Noël 2025 prévu le 22 novembre 2025.

15. AFFAIRES DIVERSES

25-09-143

15.1 OFFRE D'ACHAT À LA MUNICIPALITÉ D'UNE PARTIE DU TERRAIN PORTANT LE MATRICULE 4054 14 5547 ET CONSTITUÉ DU LOT 5 769 142

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du terrain identifié sous le matricule 4054 14 5547, constitué du lot 5 769 142 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre d'achat pour une portion située à l'extrémité sud de ce terrain, d'une superficie estimée à 8 250 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat propose un montant de 10 000 \$ pour ladite portion;

IL EST PROPOSÉ PAR Vicky Brunet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la vente de la portion située à l'extrémité sud du terrain portant le matricule 4054 14 5547, d'une superficie estimée à 8 250 pieds carrés, constitué du lot 5 769 142, pour la somme de dix mille dollars (10 000 \$);

QUE tous les frais afférents à la vente, incluant les taxes de vente et les frais de notaire et de cadastre, soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire et la greffière-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

20h51 à 20h55

25-09-144

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 20 heures 55 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 9 septembre 2025.

Céline Girard, greffière-trésorière adjointe

Vincent Gingras, maire

Céline Girard, greffière-trésorière
adjointe